

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2024-2025

Standard
0596 50 64 65
Fax
0596 50 09 13
Site internet
www.acajou2.com

Important : Les formalités d'inscription au lycée Acajou II restent obligatoires pour la rentrée scolaire 2024-2025

L'élève doit **obligatoirement** se présenter accompagné d'un parent responsable selon le planning suivant et muni des pièces exigées, sauf pour les BTS.

CALENDRIER D'INSCRIPTION DES SECONDES

DATES	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	HORAIRES	
Vendredi 5 juillet 2024	Collège Edouard Glissant	07h30 - 9h30	de A à H
		09H30 - 11H30	de I à P
		11h30 - 13h30	de Q à Z
Lundi 8 juillet 2024	Collège SAINT-JOSEPH et Place d'Armes	07h30 - 9h30	de A à H
		09H30 - 11H30	de I à P
		11h30 - 13h30	de Q à Z
Mardi 9 juillet 2024	Collège Cassien Sainte-Claire et Lisette MOUTACHY	07h30 - 9h30	de A à H
		09H30 - 11H30	de I à P
		11h30 - 13h30	de Q à Z
Mercredi 10 juillet 2024	Collèges Petit Manoir et Autres collèges	07h30 - 9h30	de A à H
		09H30 - 11H30	de I à P
		11h30 - 13h00	de Q à Z

CALENDRIER D'INSCRIPTION DES B.T.S. 1^{ère} Année

DATES	CLASSES	
Jeudi 11 juillet 2024	BTS 1 ^{ère} Année MV	07h00 à 09h00
	BTS 1 ^{ère} Année ATI	09h00 à 10h30
	BTS 1 ^{ère} Année FED	10h30 à 12h00

<u>Mardi 27 août 2024</u>	<u>Retardataires de toutes les classes</u>	<u>07h30 à 11h30</u>
---------------------------	--	----------------------

PIECES A FOURNIR :

- 3 photos d'identité récentes (inscrire au verso le nom, prénom et niveau de la classe de l'élève
- 1 photocopie de la pièce de l'élève
- 1 attestation d'assurance pour 2024-2025
- 1 photocopie des pages du livret de famille concernant les parents et l'élève à inscrire
- 1 photocopie de l'attestation ASSR (Classe de seconde uniquement)
- 1 photocopie du relevé des notes du baccalauréat (élèves de B.T.S.)
- 1 photocopie des 3 bulletins de l'année scolaire 2023-2024
- 1 relevé d'identité bancaire avec indication des noms, prénoms et niveau de la classe de l'élève
- 1 exeat informatisé délivré par l'établissement d'origine où l'élève était scolarisé en 2023-2024
- La fiche de renseignements SIECLE délivrée par l'établissement d'origine de l'élève.

N.B. :

- 1) La présence de l'élève est obligatoire, compte tenu du fait que le badge est confectionné le jour de l'inscription.
- 2) Le paiement de la $\frac{1}{2}$ pension se fera uniquement en ligne. L'identifiant et le mot de passe vous seront remis lors de l'inscription.
- 3) Après confirmation de votre demande d'internat, veuillez-vous rapprocher du service intendance auprès de Madame NEMOUTHE pour les formalités de paiement.

FRAIS DE $\frac{1}{2}$ PENSION ET D'INTERNAT

<i>Prix du repas</i>	3,60 €
<i>Forfait demi-pension/démarrage</i>	50,00 €
<i>Forfait internat Annuel</i>	1700,00 €
<i>1^{ère} Fraction : Septembre-Décembre Internat</i>	760,00 €

PAIEMENT : Les parents peuvent payer par carte bancaire depuis leur domicile. Un code d'accès au site leur sera remis lors de l'inscription.

Dans tous les cas, le compte de l'enfant doit être approvisionné au plus tard le 02/09/2024.

Aucun paiement ne sera accepté en septembre.

A T T E N T I O N

- Toute inscription exige la présence d'un parent responsable obligatoirement, sauf pour les B.T.S.
- L'adresse mail ainsi que le téléphone de l'élève doivent être obligatoirement renseignés.
- En cas d'aléa climatique ou sanitaire les usagers sont invités à consulter le site du lycée pour vérifier les dispositions retenues.

- **Par ailleurs, nous rappelons qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

Le Provisieur,

Christine BANAL